



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

COPIE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Lyon, le 13 MARS 2019

**Arrêté n° 19 - 052**

**portant inscription au titre des monuments historiques  
du monument aux morts – COLOMBIER-LE-JEUNE (Ardèche)**

**LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,**

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que le monument aux morts situé au croisement de la D209 et de la D238 à Colombier-le-Jeune (Ardèche) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la qualité de la sculpture de Gaston Dintrat et de l'intérêt de l'iconographie.

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts situé au croisement de la D209 et de la D238 à COLOMBIER-LE-JEUNE (non cadastré), comprenant ses éléments de clôture (murets, portillon) et ses jardinières, et appartenant à la COMMUNE DE COLOMBIER-LE-JEUNE (SIREN 210 700 688) depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3** : le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pascal MAILHOS  
Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégué,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

P.J. : 1 plan

Guy LÉVI

COLOMBIER-LE-JEUNE (07)

monument aux morts

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 19 - 052  
du 13 Mars 2019



Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département de Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Guy LEVI